

En hiver, quels sont les dangers de la route ?

CONDITIONS DE CIRCULATION NORMALES. PRUDENCE !

Même en l'absence d'intempéries, le mot d'ordre reste la prudence. La météo et donc la qualité des routes peuvent changer rapidement.

CONDITIONS DE CIRCULATION DÉLICATES. VIGILANCE !

Méfiez-vous des apparences. En cas de légères chutes de neige ou de givre localisé, la route s'avère dangereuse. Évitez les manœuvres brusques et adaptez votre vitesse. Pneus neige conseillés.

CONDITIONS DE CIRCULATION DIFFICILES. PRÉPAREZ-VOUS !

Verglas, neige épaisse, congères en formation, brouillard givrant... vérifiez votre véhicule — pneus neige ou chaînes — et roulez au pas. Sinon, différez votre déplacement.

CONDITIONS DE CIRCULATION IMPOSSIBLES. RESTEZ CHEZ VOUS !

Quand les intempéries perturbent profondément la circulation, évitez tout déplacement.



OÙ SE RENSEIGNER ?

- Pour les conditions de circulation : www.bison-futé.equipement.gouv.fr
- Pour la météo : www.meteo.fr ou le répondeur météo **0 892 68 02 08** (0,34 euro par minute)
- En cas d'intempéries, les radios locales ou radio Trafic (**107,7**)
- N° vert du CRICR (Centre régional d'information et de circulation routière) **0 800 100 200**
- Pour les transports scolaires, contactez le **03 85 39 93 40**
- Pour consulter la carte des travaux en cours : www.cg71.fr



AVANT DE PARTIR ET SUR LA ROUTE...

- **Vérifiez l'état de votre véhicule :** batterie, éclairage... Et installez des pneus neige
- **Consultez la météo** et les conditions de circulation
- **Adaptez votre conduite :** respectez les distances de sécurité et ne doublez pas la saieuse, c'est interdit par la loi.

CONSEIL GÉNÉRAL DE SAÔNE-ET-LOIRE
Direction des routes et des infrastructures
Service exploitation et sécurité de la route
Espace Duhesme - 18 rue de Flacé
71026 Mâcon Cedex 9

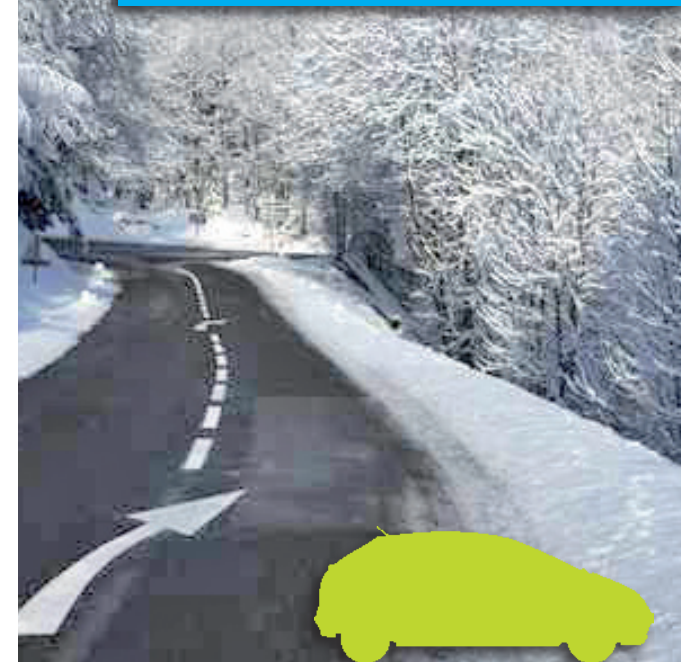
www.cg71.fr



Cités Plume - photo : fotolia.fr

VIABILITÉ HIVERNALE

Sur les routes en hiver, priorité à la sécurité !



Le Conseil général de Saône-et-Loire assure l'entretien et l'exploitation de 5 300 km de routes départementales.

Du 15 novembre au 15 mars, les agents se tiennent prêts à intervenir en cas d'intempéries hivernales pour assurer de bonnes conditions de circulation aux usagers.



La viabilité hivernale, kezako ?

L'ACTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Neige, verglas, brouillard givrant... Dès le mois de novembre, la météo peut rendre la circulation difficile en Saône-et-Loire. **Le Conseil général est chargé d'assurer aux habitants les meilleures conditions de circulation en hiver sur les routes départementales.** Pour cela, il lance chaque année un plan de viabilité hivernale.

DES AGENTS AU SERVICE DE LA POPULATION

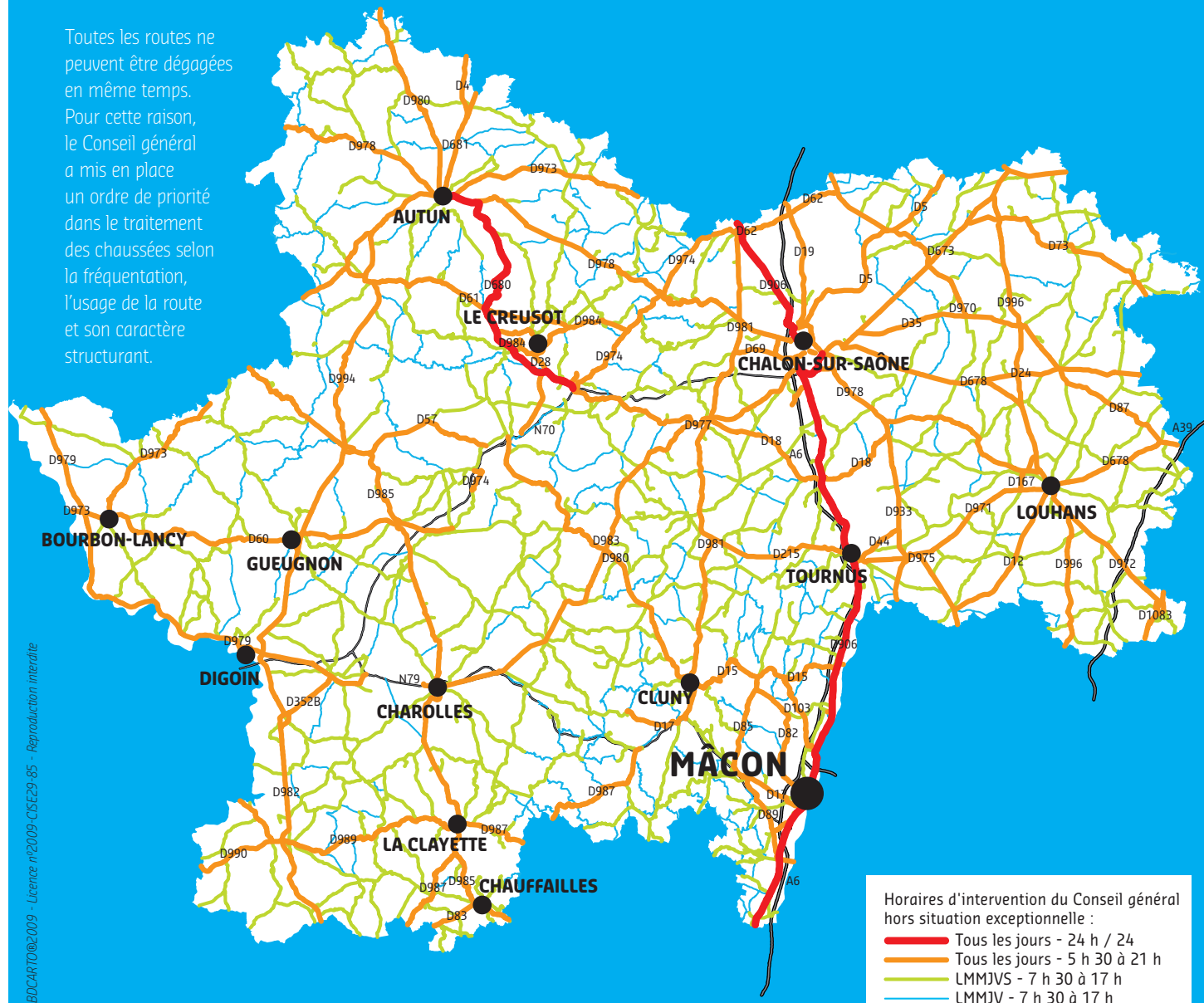
Sur le terrain, **280 agents** — répartis dans les **5 subdivisions** et les **26 centres d'exploitation** — surveillent les conditions météorologiques et interviennent en cas d'intempéries. Ils disposent d'**une centaine de véhicules de déneigement.** Un **Centre d'information et de gestion du trafic** — CIGT — est également en alerte 24 h / 24.

LE SALAGE, UN ÉQUILIBRE À TROUVER

S'il fait fondre la neige, le sel utilisé sur les routes se répand dans la nature et peut nuire à la biodiversité. Dans le cadre de son agenda 21, programme d'actions pour un développement durable, le Conseil général s'engage pour trouver **des solutions plus économiques et moins agressives** pour l'environnement, comme la bouillie de sel, mélange de sel et d'eau. La consommation moyenne de sel du Conseil général est de 10 000 tonnes. En décembre 2009 et janvier 2010, pour faire face à des épisodes neigeux inhabituels, elle a atteint les 15 000 tonnes, soit près d'un million d'euros.

À chaque type de route, son niveau d'intervention !

Toutes les routes ne peuvent être dégagées en même temps. Pour cette raison, le Conseil général a mis en place un ordre de priorité dans le traitement des chaussées selon la fréquentation, l'usage de la route et son caractère structurant.



Attention : ces horaires d'intervention ne garantissent pas la praticabilité de la route. En cas de verglas généralisé ou de fortes chutes de neige, les chaussées peuvent rester très glissantes malgré le passage des engins. Des patrouilles de surveillance sont réalisées régulièrement en cas d'intempéries.

Horaires d'intervention du Conseil général hors situation exceptionnelle :

- Tous les jours - 24 h / 24
- Tous les jours - 5 h 30 à 21 h
- LMMJVS - 7 h 30 à 17 h
- LMMJV - 7 h 30 à 17 h

0 4,5 9 18 kilomètres